



# RÉALISATION LOTISSEMENT RUE DE RENNES

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS

Article 1 : Travaux des voiries

Article 2 : Travaux d'assainissement

Article 3 : Travaux des réseaux souples

Article 4 : Travaux des espaces verts

## ● Article 1 – Travaux de voirie

(Linéaire total de voirie – 1250 ml)

### A. CONSTITUTION DES VOIRIES

Les voiries seront constituées de:

- 1) une couche de fondation en matériaux de 0/80 sur une épaisseur de 0.30m,
- 2) une couche de base en matériaux 0/31.5 sur une épaisseur de 0.20m,
- 3) un revêtement en enrobé noir dosé à 120 kg/m<sup>2</sup> sur une épaisseur moyenne de 6 cm y compris sa couche d'émulsion de bitume.

### B. CONSTITUTION DES PLACETTES

Les placettes seront constituées de:

- 1) une couche de fondation en matériaux de 0/80 sur une épaisseur de 0.30m,
- 2) une couche de base en matériaux 0/31.5 sur une épaisseur de 0.20m,
- 3) un revêtement en enrobé noir ou couleur dosé à 120 kg/m<sup>2</sup> sur une épaisseur moyenne de 6 cm y compris sa couche d'émulsion de bitume ou béton sous toutes ses formes.

### C. CONSTITUTION DES STATIONNEMENTS

Les stationnements seront constitués de:

- 1) une couche de fondation en matériaux de 0/80 sur une épaisseur de 0.30m,
- 2) une couche de base en matériaux 0/31.5 sur une épaisseur de 0.20m,
- 3) un revêtement en enrobé noir ou couleur dosé à 120 kg/m<sup>2</sup> sur une épaisseur moyenne de 6 cm y compris sa couche d'émulsion de bitume ou en pavés avec des joints engazonnés

### D. CONSTITUTION DES TROTTOIRS

Les trottoirs seront constitués de:

- 1) une couche de fondation en matériaux de 0/80 sur une épaisseur de 0.15m,
- 2) une couche de base en matériaux 0/31.5 sur une épaisseur de 0.10m,
- 3) un revêtement en enrobé noir ou de couleur dosé à 120 kg/m<sup>2</sup> sur une épaisseur moyenne de 6 cm y compris sa couche d'émulsion de bitume ou béton sous toutes ses formes.

Ces constitutions sont données à titre indicatif et dans tous les cas, l'entreprise titulaire du marché devra adapter la structure en fonction de la nature des sols rencontrés.

A charge pour elle d'effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet (sondages).

Avant exécution du revêtement, le corps de chaussée sera soumis à des essais de déflexion. La déflexion moyenne devra être égale ou inférieure à 150/100 mm avec un écart type maximum de 50/100 mm, le contrôle étant à la charge de l'entrepreneur.

### E. METRES DES DIFFERENTES INFRASTRUCTURES

#### TRAVAUX PRELIMINAIRES ET TERRASSEMENTS POUR L'ENSEMBLE DES VOIES, TROTTOIRS, STATIONNEMENTS ET NOUES

##### Première phase des travaux

- Démolition des bâtiments existants dans l'emprise du périmètre
- Décapage de la terre végétale soit 3930 m<sup>3</sup>.
- Décapage des noues soit 595 m<sup>3</sup>.
- Déblais en terrain toutes natures soit 5230 m<sup>3</sup>
- Déblais des noues soit 830 m<sup>3</sup>.
- Purge et apport de matériaux de cure y compris les terrassements soit 523 m<sup>3</sup>.

- Régalage et compactage du fond de forme soit 13 070 m<sup>2</sup>.
- Réalisation d'un bicouche soit 11 364 m<sup>2</sup>

La première phase des travaux prendra fin à la réalisation du bicouche.

### Seconde phase des travaux

La seconde phase des travaux consiste en la réalisation de la mise place des différentes bordures, voirie définitive, signalisation, espaces verts.

- Linéaire des bordures soit 3 534 ml.
- Voiries, trottoirs, placettes et stationnements soit 11 364 m<sup>2</sup>.
- Signalisation verticale (panneaux) 6 unités.

## ● Article 2 – Travaux d'assainissement

---

### A. EAUX PLUVIALES

Un regard de branchement sera mis en place pour chaque lot par le lotisseur. Son positionnement est donné à titre indicatif et ne sera définitif que sur le plan de récolement des travaux.

- 1- Le trop plein des puisards installés par les acquéreurs des lots se rejettent dans le futur réseau.
- 2- Un réseau collectif de diamètre 300mm en béton 135A, sera mis en place dans la voie du lotissement afin de recueillir les eaux pluviales des lots et des grilles
- 3- Différents systèmes de stockage seront réalisés dans l'opération.
- 4- Le rejet des eaux des différents stockages seront dirigées dans le réseau existant de la commune bridé par un ouvrage de régulation.

Les eaux pluviales seront dirigées vers trois dispositifs de rétention implantés aux différents points bas de l'opération. Ces dispositifs seront associés à des ouvrages de régulation. Un dossier de loi sur l'eau détaillant cet aspect sera déposé en parallèle du dépôt du permis d'aménager.

- Linéaire du réseau : 720 ml
- Nombre de tampon : 26 unités
- Nombre de grilles : 38 unités
- Nombre d'ouvrage de régulation : 3 unités

### B. EAUX USEES

Les eaux usées seront rejetées dans les réseaux existants par trois rejets différents suivant la configuration du projet.

Les canalisations devront respecter les préconisations du gestionnaire du réseau d'assainissement.

- Linéaire du réseau : 1 020 ml
- Nombre de tampon : 26 unités

## ● Article 3 – Travaux des réseaux souples

---

### A. ELECTRICITE

La desserte en électricité sera réalisée en mode souterrain. Le réseau de basse tension sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage MORBIHAN ENERGIE avec une participation financière de la commune.

Un coffret électrique sera mis en place en limite de propriété. Son positionnement est donné à titre indicatif dans le plan des réseaux souples et ne sera définitif que sur le plan de récolement des travaux.

## B. ECLAIRAGE

La desserte de l'éclairage sera réalisée en mode souterrain. Le réseau et la pose des candélabres seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage MORBIHAN ENERGIE avec une participation financière de la commune.

Les candélabres seront équipés d'une lanterne LED.

Une armoire de commande équipée d'une horloge astronomique avec un module DALI calculateur d'abaissement. Ce système permet de diminuer la puissance durant une certaine plage horaire de la nuit, tout en maintenant un faisceau lumineux sécurisant pour les piétons surtout en période hivernale. Le dispositif permet de diminuer les coûts de consommation d'énergie également.

## C. TELECOM & FIBRE OPTIQUE

La desserte du réseau télécom sera réalisée en mode souterrain.

Le réseau sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage MORBIHAN ENERGIE avec une participation financière de la commune. L'opération devra être équipée des équipements nécessaires à la fibre optique en accord avec les services d'Orange.

## D. EAUX POTABLE

Une canalisation sera mise en place dans la voie à créer de différent diamètre afin d'assurer l'alimentation des différentes habitations et leur défense incendie. La nature des tuyaux pourront être en PVC ou PEHD suivant les prescriptions du concessionnaire.

Chaque lot bénéficiera d'un branchement individuel. La position du branchement est donnée à titre indicatif et ne sera définitive que sur le plan de récolement des travaux.

Ce réseau sera sous maîtrise d'ouvrage d'EAU DU MORBIHAN.

- Linéaire du réseau : 1 245 ml

## ● Article 4 – Travaux des réseaux souples

---

Les petits espaces verts pourront être bâchés et plantés de petits arbustes afin de faciliter l'entretien à la commune.

Les grands espaces verts seront engazonnés et plantés d'arbres de hautes tiges et/ou d'arbustes fleuris suivant les différents endroits. La mairie pourra planter des arbres de hautes tiges ou des arbres fruitiers cela permettra d'ouvrir l'espace aux citoyens du quartier et de se l'approprier

Les noues seront engazonnées et des aménagements paysagers seront également envisagés autour des trottoirs et des stationnements.

- Surface de noues à engazonner : 1 710m<sup>2</sup>
- Surface d'espace vert à engazonner et/ou planter : 1 980m<sup>2</sup>
- Plantations d'arbres de haute tige : 10 unités
- Plantations d'arbres fruitiers : 5 unités
- Plantations d'arbustes essences variées : 300 unités.